

Acte n° 2024C12

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs 300 rue de la Mairie 01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32 Date de convocation du Comité syndical : Présents : 17 Le 26/11/2024

Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Le 2 décembre 2024, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents Didier ALBAN, René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Michel BADOIL, Pascal CUNY, Annie DAYET, Thierry DELAMARE, Pascal GONALONS (remplace Gilles DEMAISON), Gilles DUTREIVE, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Jean-Claude LAMBERT (remplace Christophe COTTAREL), André MUT, David POMMIER, Jean RAY, Jean-Marc RIGAUDIE, Vincent SCHILDER.

<u>Absents excusés</u>: Pierre ATHANAZE, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL (remplacé par Jean-Claude LAMBERT), Gilles CREMET, Patrice DECEUR, Gilles DEMAISON (remplacé par Pascal GONALONS), Stéphanie DI RUSCIO, Cédric FIEF, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, Estelle MORIN, Hervé ODET, Gérard POYET, Bernard REY, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Thierry DELAMARE.

<u>OBJET</u>: Achat de terrain à M. BUTILLON Bernard Pascal pour la construction d'un ouvrage d'interception aux Chanées à Frans

M. le Président rappelle le projet de construction d'un ouvrage d'interception aux Chanées à Frans.

Il est prévu de construire un ouvrage d'interception des eaux de ruissellement du bassin agricole des Chanées afin de prévenir l'inondation des habitations situées chemin des Chanées. Le projet se situe en partie sur la parcelle n°25 de la section ZL sur la commune de Frans.

Une rencontre avec M. BUTILLON Bernard Pascal, propriétaire de cette parcelle, a eu lieu le 11 septembre 2024. Un accord amiable est intervenu, sur la base d'un prix de 0,50 € le m².

Le bornage de la parcelle divisée est en cours par le cabinet COSMOS Géomètres Experts. La surface à acquérir est estimée à hauteur de 488 m². La surface réelle à acquérir sera indiquée sur le plan de division.

Le SIAH prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 25/11/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie de la parcelle divisée n°25 de la section ZL sur la commune de Frans, appartenant à M. BUTILLON Bernard Pascal, au prix de 0,50 € le m² et selon la surface indiquée sur le plan de division ;

- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition à intervenir et toutes les pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du syndicat.

A Sainte Euphémie, le 02/12/2024

Le Secrétaire de séance,

Thierry DELAMARE

Affichage sous format électronique : 12/12/2024

Le Président, David POMMIER

